

1000 Wien

Abs.: ASFINAG, p.A. Postfach 355, 1000 Wien



EINSCHREIBEN RR 44 114 931 1 AT

FM PRODUCT
Rue d'Emines 64
5080 La Bruyère
BELGIEN

Scanner le code QR!

Vous trouverez des réponses sur
help.asfinag.at/avk



Salzburg, le 23.06.2026

Facturation

Numéro de facture: P01013543069
Numéro de cas de contrôle: 770652026060418432610
Immatriculation: 2GUX669 (BE)

Date / heure: 04.06.2026 / 18:43:26

Route / Section à péage:
A10 Salzburg Süd / Anif - KN Salzburg

Constat de l'infraction par AVK OKS 583

Montant des frais de péage fixé	
Net	EUR 166,67
+20 % TVA	EUR 33,33
Brut	EUR 200,00

Type de délit

Non paiement du péage en Autriche
selon § 20 par. 1 de la loi relative aux péages sur les
routes nationales 2002 – BStMG

Lettre d'information selon les articles 24 et 25 de la directive (UE) 2019/520 - frais de péage

Très cher/chère titulaire d'immatriculation,

le véhicule dont vous êtes propriétaire avec l'immatriculation 2GUX669 (BE) a été enregistrée par un dispositif de contrôle automatique des vignettes sur le réseau routier autrichien soumis à péage. Il a été constaté que les frais de péage dus en fonction du temps n'ont pas été prélevés correctement pour ce véhicule. Pour ce cas, le § 19 par. 1 et 4 BStMG 2002 en association avec la directive relative aux péages prévoit des frais de péage d'indemnisation d'un montant de 200 EUR TTC.

Veuillez transférer le montant de **200 EUR** dans un délai de **quatre semaines** directement sur le compte bancaire suivant :

Banque:	Deutsche Bank Wien
Destinataire:	ASFINAG
IBAN:	AT79 1910 0900 5051 1547
BIC:	DEUTATWW (Si un BIC à 8 caractères doit être saisi) DEUTATWWXXX (Si un BIC à 11 caractères doit être saisi)
Objet:	P01013543069 (sans espaces)

SI 2606-6452



Veuillez spécifier l'IBAN ci-dessous ainsi que le BIC le cas échéant et le motif du paiement dans les champs prévus à cet effet dans un ordre de paiement ou dans votre compte bancaire en ligne ou votre application bancaire.

de paye le 03/07 BVP.



Autobahnen- und Schnellstraßen-Finanzierungs-Aktiengesellschaft

Schnirchgasse 17
1030 Wien
Österreich

Questions pour les frais d'indemnité de péage:
help.asfinag.at/avk
T +43 (0) 50108-99299

UID: ATU 43143200
Firmenbuchgericht: Handelsgericht Wien, FN 92191 a
Rechtsform Aktiengesellschaft, Sitz Wien
TÜV-Süd Zertifikat Nr. Q1531134, Zertifiziert nach ISO 9001:2015

En payant dans les délais, vous évitez la mise en place d'une procédure pénale administrative auprès des autorités compétentes Salzburg BH Salzburg-Umgebung. Cette autorité peut vous transmettre un courrier d'information prescrivant une amende d'un montant de 300 EUR. Si ce montant prescrit n'est pas réglé dans les délais, une procédure pénale administrative officielle peut être exécutée, la fourchette de l'amende prévue étant alors comprise entre 300 et 3 000 EUR.

Le délai de paiement ne peut pas être annulé ou prolongé, même en contactant ASFINAG. Veuillez noter que le transfert peut durer plusieurs jours.

Important:

1. Le montant des frais de péage d'indemnisation est défini dans la directive relative aux péages applicable. Il n'est pas possible de réduire le montant des frais de péage d'indemnisation légitimes.
2. Les acomptes ne sont pas possibles. Veuillez régler le montant total.
3. Les paiements partiels sont remboursés immédiatement, en déduisant des frais de traitement de 15 EUR. Ces paiements ne permettent pas d'éviter une procédure pénale administrative.
4. Si vous avez des questions sur le présent courrier d'information ou si vous souhaitez vous exprimer concernant l'accusation de non paiement du péage, vous pouvez écrire à l'ASFINAG ou vous rendre sur **help.asfinag.at/avk**. Vous pouvez joindre des justificatifs correspondants pour soutenir votre argumentation à votre message. Veuillez noter que seuls les courriers de réponse en allemand ou en anglais peuvent être traités.

Veuillez noter, que les frais de péage d'indemnisation ne sont considérés comme réglés que si le montant total est versé sur le compte bancaire d'ASFINAG dans un délai de 4 semaines à partir de la date d'émission de cette demande de paiement et si le virement comporte le motif de paiement **P01013543069**. Le paiement ne peut être associé à votre demande de paiement que si le motif de paiement est spécifié intégralement et correctement.

Cordialement

ASFINAG

Remarque : En cas de transfert, le montant total brut (c'est-à-dire TTC) doit être transféré, car il s'agit d'une TVA applicable en Autriche, qui ne constitue pas une livraison ou une prestation intracommunautaire. La TVA versée ne peut être récupérée par une entreprise selon § 2 UStG dont le siège est situé au sein de l'UE qu'à partir d'un montant de récupération de 50 EUR par demande auprès de l'organisme financier compétent ; et en cas de siège situé dans un pays tiers, uniquement à partir d'un montant de récupération de 400 EUR par demande auprès de l'organisme financier autrichien compétent.

Selon la directive (UE) 2016/679, vous êtes en droit de demander l'accès à vos données personnelles, à les faire corriger ou supprimer ou de demander de restreindre le traitement de vos données personnelles ou de vous opposer au traitement. En outre, vous êtes en droit de déposer une plainte auprès de l'autorité autrichienne responsable de la protection des données Österreichischen Datenschutzbehörde, Barichgasse 40-42, 1030 Wien.

Vous trouverez des informations concernant le traitement de vos données personnelles dans notre politique de confidentialité à l'adresse suivante: www.asfinag.at/privacy